

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Guatemala-Justice-et-souverainete-sous-condition>

Guatemala : Justice et souveraineté sous condition

- Les Cousins - Amérique Centrale et Caraïbes -

Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2013

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Ces derniers temps, l'opinion publique a été soumise à un flot d'informations contradictoires sur le Guatemala, et en particulier sur des faits impliquant deux anciens présidents de ce pays d'Amérique centrale, qui portent atteinte à des questions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale et du fonctionnement de son système judiciaire. Toute l'Amérique latine a reçu avec une grande indignation la nouvelle selon laquelle la Cour constitutionnelle avait annulé la condamnation de l'ancien dictateur guatémaltèque Efraín Ríos Montt, à 80 ans de prison pour génocide.

La plus haute instance judiciaire du Guatemala a annulé le lundi 20 mai la peine de 80 ans de prison pour génocide et crimes contre l'humanité, imposée à l'ancien dictateur le 10 mai, entérinant sa décision du 18 avril qui invoquait un vice de procédure lorsque la présidente du Tribunal avait autorisé la réouverture du procès alors que la plus haute instance n'avait pas encore statué sur les recours présentés par la défense de Ríos Montt.

Il ne fait aucun doute que les puissants intérêts politiques et économiques au service de l'ancien général mettent rudement à l'épreuve la solidité de la justice du Guatemala.

Des manifestations se sont succédées dans plusieurs pays d'Amérique latine en solidarité aux victimes et pour protester contre l'annulation de la condamnation, y compris un grand mouvement de protestation au Guatemala qui, selon un responsable du Centre d'action légale pour les droits de l'Homme (CALDH) qui participe aux procès contre Ríos Montt comme partie plaignante, avait pour but de « révéler au monde le génocide qu'ont vécu les indiens Ixiles du Guatemala, et de dénoncer les tentatives des avocats de Ríos Montt de faire avorter les procédures judiciaires ».

Le premier verdict avait été accueilli par des applaudissements, car c'était la première fois qu'un dictateur - parmi les nombreux installés par Washington dans les pays qu'il considère comme son arrière-cour - allait payer pour ses crimes, même si la peine semblait légère par rapport à la gravité des faits, l'opinion publique avait accueilli cette condamnation comme une décision de justice inédite à plusieurs titres, et comme une première mondiale.

Diplômé de l'École des Amériques, le général Efraín Ríos Montt instaura pendant deux ans (1982-1983) une dictature brutale au Guatemala après s'être emparé du pouvoir par un putsch préparé par les États-Unis. Il est accusé d'être responsable du meurtre de 1 771 personnes, de 1 400 violations des droits de l'Homme et du déplacement d'au moins 29 000 Indiens du fait de sa politique de « terre brûlée ».

En décembre 1982, le président Ronald Reagan se rendit au Guatemala couvrant d'éloges le dictateur Ríos Montt pour « ses efforts et son dévouement au service de la démocratie et de la justice sociale ». Quelques jours plus tard, 251 hommes, femmes et enfants étaient massacrés dans la localité de Las Dos Erres.

Faisant comme toujours étalage de sa politique de double standard en matière de droits de l'Homme, le gouvernement des États-Unis ne cesse, d'un côté, d'accorder son soutien à ses dictateurs fantoches, mettant tout en oeuvre pour cacher leurs crimes, alors qu'il n'hésite pas, de l'autre, à diaboliser les gouvernements récalcitrants ou insoumis, grâce à son puissant appareil médiatique et à la diplomatie du dollar.

La condamnation de Ríos Montt nous rappelle nombre de cas de dictateurs génocides comme les Duvalier en Haïti ; les Somoza au Nicaragua ; Alfredo Stroessner au Paraguay ; Humberto Castelo Branco au Brésil ; Rafael Trujillo en République dominicaine, Fulgencio Batista à Cuba, Augusto Pinochet au Chili, et bien d'autres qui en Amérique latine, ont bénéficié d'une impunité scandaleuse, pour la plus grande honte de l'humanité.

L'autre procès qui a bouleversé l'actualité guatémaltèque revêt des caractéristiques particulières, même s'il existe quelques similitudes. Il s'agit de l'extradition, vers les États-Unis, de l'ancien président guatémaltèque Alfonso

Portillo, accusé d'avoir détourné 70 millions de dollars de fonds publics, dont une partie aurait transité par des banques US et européennes.

Le procès a commencé en mai 2011, lorsque le Tribunal pénal s'est prononcé en faveur de Portillo, que le Ministère Public a accusé d'avoir tenté de détourner 15 millions de dollars du budget du ministère de la Défense en 2001.

En avril 2013, une cour d'appel avait ratifié le verdict d'acquittement du Tribunal, mais le 15 mai la Chambre pénale de la Cour suprême de Justice a rejeté le recours en cassation présenté par l'ancien président contre le jugement absoluire afin d'éviter un jugement sans appel de la Cour, qui l'avait acquitté du crime de détournement de fonds pour empêcher son extradition.

Le Guatemala vit aujourd'hui un conflit plus politique que juridique, où l'ingérence des États-Unis dans les affaires internes de ce pays d'Amérique centrale semble jouer un rôle déterminant.

Manuel E. Yepe pour Granma.cu

[Mondialisation](#), 12 juin 2013